This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

VR3. E9. 1761

~~Zab. III. 15. 4~~

1761

PROJET
DE
PAIX PERPÉTUELLE.

EXTRAIT
DU PROJET
DE
PAIX PERPÉTUELLE
DE MONSIEUR L'ABBÉ
DE SAINT-PIERRE.

Par J. J. ROUSSEAU,
Citoyen de Genève.

Tunc genus humanum positis sibi consulat armis,
Inque vicem gens omnis amet.

Lucain.

A AMSTERDAM,
Chez MARC MICHEL REY.
MDCCLXI.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
31 JUL
OF OXFORD
LIBRARY

LETTRE *de M.* J. J. ROUSSEAU *à M.* DE BASTIDE, *Auteur du* Monde.

J'AUROIS voulu, Monsieur, pouvoir répondre à l'honnêteté de vos sollicitations, en concourant plus utilement à votre entrepriſe; mais vous ſçavez ma réſolution, & faute de mieux je ſuis réduit pour vous complaire à tirer de mes anciens barbouillages le morceau ci-joint, comme le moins indigne des regards du Public. Il y a ſix ans que M. le Comte de Saint-Pierre m'ayant confié les manuſcrits de feu M. l'Abbé ſon oncle, j'avois commencé d'abréger ſes écrits afin de les rendre plus commodes à lire, & que ce qu'ils ont d'utile fût plus connu. Mon deſſein étoit de publier cet abrégé en deux volumes, l'un deſquels eût contenu les extraits des Ouvrages, & l'autre un jugement raiſonné ſur chaque projet: mais après quelque eſſai de ce travail, je vis qu'il ne m'étoit pas propre & que je n'y réuſſirois point. J'abandonnai donc ce deſſein, après l'avoir ſeulement exécuté

sur la Paix perpétuelle & sur la *Polysynodie*. Je vous envoye, Monsieur, le premier de ces extraits, comme un sujet inaugural pour vous qui aimez la paix, & dont les écrits la respirent. Puissions-nous la voir bientôt rétablie entre les Puissances; car entre les Auteurs on ne l'a jamais vue, & ce n'est pas aujourd'hui qu'on doit l'espérer. Je vous salue, Monsieur, de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

A Montmorency, le 5 Décembre 1760.

AVANT-

AVANT-PROPOS

DE M. DE BASTIDE.

IL m'a paru nécessaire de faire réimprimer la Lettre qui précède, pour ceux qui ne lisoient pas le Monde ; *sans cela ils n'auroient pas sçu pourquoi je me trouve aujourd'hui l'Editeur de cet excellent Ecrit sur une Paix perpétuelle.*

Il est nécessaire également pour ces premiers, & pour mes Lecteurs en particulier, de dire pourquoi cet Ecrit, destiné à entrer dans mon Ouvrage périodique, devient un être à part, & trompe l'espérance de ceux qui s'attendoient à le lire dans ce même ouvrage.

Mon innocence à cet égard ne sera jamais suspecte qu'à ceux qui doutent comme on doit douter d'eux. Une volonté supérieure m'a forcé de manquer à mon engagement ; les raisons ne doivent point s'en expliquer ici ; mais on peut les sçavoir, & elles ne sont pas contre moi.

Contraint de faire imprimer cet Ecrit séparement, j'y ai du moins donné tous mes soins, j'ai songé à l'enrichir du burin de M. COCHIN, *qui a montré autant d'ardeur pour la gloire de M. Rousseau que de désintéressement & de*

bonté pour moi ; & l'Eſtampe qu'on voit à la tête eſt une preuve du zele que m'a inſpiré le regret de trahir indiſpenſablement la foi d'un engagement public.

Cette eſtampe repréſente le monument que la Ville de Rheims éleve au Roi, & dont le modele vient d'être exécuté avec tant d'applaudiſſement par M. Pigalle. Cet Artiſte a ſagement penſé que l'uſage ordinaire de mettre des Eſclaves au pied de ces ſtatues, a le défaut de ne point caractériſer un regne plus qu'un autre, & ſemble devoir faire croire que nous ſommes encore aſſez plongés dans la barbarie pour placer la gloire d'un Roi dans l'ambition des conquêtes, plus que dans cette ſageſſe de gouvernement qui fait la félicité des peuples. C'eſt à quoi M. Pigalle a oſvié, en mettant d'un côté une femme appuyée ſur un gouvernail, qui de la main droite conduit un lion ſans effort, en le tenant ſeulement par quelques poils de ſa criniere. Il repréſente par-là allégoriquement la douceur du gouvernement, la docilité des peuples, & leur attachement pour le Souverain. De l'autre côté, on voit un Citoyen paiſible & ſatisfait, goûtant les douceurs de la tranquillité d'eſprit, & de la ſûreté dans la

la poſſeſſion de ſes richeſſes; c'eſt pourquoi il eſt aſſis ſur des caiſſes & des ballots de marchandiſes, & on voit un vaſe d'or & quelques bourſes ouvertes à ſes pieds. J'ai cru que le tableau d'un regne paiſible, heureux, & par conſéquent immortel, rendroit plus ſenſible & plus précieux le ſyſtême d'une Paix perpétuelle. Indépendamment des idées rélatives qui m'ont conduit, j'ai voulu réunir trois hommes célebres que j'honore, & ici c'eſt le ſentiment qui a parlé.

Par la ſimplicité du titre il paroîtra d'abord à bien des gens que M. Rouſſeau n'a ici que le mérite d'avoir fait un bon extrait. *Qu'on ne s'y trompe point, l'Analiſte eſt ici créateur à bien des égards. J'ai ſenti qu'une partie du Public pourroit s'y tromper, j'ai deſiré une autre intitulation. M. Rouſſeau, plein d'un reſpect ſcrupuleux pour la vérité & pour la mémoire d'un des plus vertueux Citoyens qui aient jamais exiſté, m'a répondu:*

..... „ *A l'égard du titre, je ne puis conſentir qu'il ſoit changé contre un autre qui* „ *m'approprieroit davantage un Projet qui ne* „ *m'appartient point. Il eſt vrai que j'ai vû* „ *l'objet ſous un autre point de vûe que l'Abbé* „ *de Saint-Pierre, & que j'ai quelquefois don-*

„ né d'autres raisons que les siennes. Rien „ n'empêche que vous ne puissiez, si vous voulez, „ en dire un mot dans l'Avertissement, pourvu „ que le principal honneur demeure toujours à „ cet homme respectable " (a).

Je dois me justifier d'avoir supprimé le mot Monsieur au titre de l'Ouvrage. C'est la coutume de M. Rousseau : il suit en cela ses principes ; cependant ces cérémonies font partie de notre politesse, & l'on doit toujours suivre les usages de son pays, quand ils tiennent aux égards. J'étois donc disposé à bannir toute distinction ; mais dans la même lettre que j'ai reçue de lui, il me prévient & me notifie ses intentions. „ Si „ vous mettez mon nom, me marque-t-il, „ n'allez pas, je vous supplie, mettre poli- „ ment, M. Rousseau, mais J. J. Rousseau, „ Citoyen de Genève, ni plus, ni moins ". J'ai dû lui complaire, & tout est dit à cet égard en déclarant que je n'ai fait que ce qu'il a voulu.

(a) Malgré ce noble refus de M. Rousseau, j'avois cru ne devoir pas supprimer les louanges qu'il mérite ; il les a trouvées trop fortes : & en les retranchant dans l'épreuve, voici ce qu'il m'a écrit. „ M. de Bastide me donne „ ici tout le mérite de l'ouvrage, & pour surcroît, ce- „ lui de l'avoir refusé ; cela n'est pas juste. Je ne suis „ point modeste, & il y a des louanges auxquelles je „ suis fort sensible ; au contraire je suis assez fier pour „ ne vouloir point d'une gloire usurpée, " &c.

PROJET

DE

PAIX PERPÉTUELLE.

COMME jamais Projet plus grand, plus beau ni plus utile n'occupa l'esprit humain, que celui d'une Paix perpétuelle & universelle entre tous les Peuples de l'Europe, jamais Auteur ne mérita mieux l'attention du Public que celui qui propose des moyens pour mettre ce Projet en exécution. Il est même bien difficile qu'une pareille matiere laisse un homme sensible & vertueux exempt d'un peu d'enthousiasme; & je ne sçais si l'illusion d'un cœur véritablement humain, à qui son zele rend tout facile, n'est pas en cela préférable à cette âpre & repoussante raison, qui trouve toujours dans son indifférence pour le bien public le premier obstacle à tout ce qui peut le favoriser.

Je ne doute pas que beaucoup de Lecteurs

ne s'arment d'avance d'incrédulité pour réſiſter au plaiſir de la perſuaſion, & je les plains de prendre ſi triſtement l'entêtement pour la ſageſſe. Mais j'eſpere que quelque ame honnête partagera l'émotion délicieuſe avec laquelle je prends la plume ſur un ſujet ſi intéreſſant pour l'humanité. Je vais voir, du moins en idée, les hommes s'unir & s'aimer; je vais penſer à une douce & paiſible ſociété de freres, vivans dans une concorde éternelle, tous conduits par les mêmes maximes, tous heureux du bonheur commun; &, réaliſant en moi-même un tableau ſi touchant, l'image d'une félicité qui n'eſt point m'en fera goûter quelques inſtans une véritable.

Je n'ai pû refuſer ces premieres lignes au ſentiment dont j'étois plein. Tâchons maintenant de raiſonner de ſens-froid. Bien réſolu de ne rien avancer que je ne le prouve, je crois pouvoir prier le Lecteur à ſon tour de ne rien nier qu'il ne le réfute; car ce ne ſont pas tant les raiſonneurs que je crains, que ceux qui, ſans ſe rendre aux preuves, n'y veulent rien objecter.

Il ne faut pas avoir long-tems médité ſur les moyens de perfectionner un Gouvernement quelconque, pour appercevoir des embarras & des obſtacles qui naiſſent moins de ſa conſtitution que de ſes rélations externes;

mes ; de sorte que la plûpart des soins qu'il faudroit consacrer à sa police, on est contraint de les donner à sa sûreté, & de songer plus à le mettre en état de résister aux autres qu'à le rendre parfait en lui-même. Si l'ordre social étoit, comme on le prétend, l'ouvrage de la raison plutôt que des passions, eût-on tardé si long-temps à voir qu'on en a fait trop ou trop peu pour notre bonheur ; que chacun de nous étant dans l'état civil avec ses concitoyens & dans l'état de nature avec tout le reste du monde, nous n'avons prévenu les guerres particulieres que pour en allumer de générales, qui sont mille fois plus terribles ; & qu'en nous unissant à quelques hommes, nous devenons réellement les ennemis du genre humain ?

S'il y a quelque moyen de lever ces dangereuses contradictions, ce ne peut être que par une forme de gouvernement confédérative, qui, unissant les Peuples par des liens semblables à ceux qui unissent les individus, soumette également les uns & les autres à l'autorité des Loix. Ce gouvernement paroît d'ailleurs préférable à tout autre, en ce qu'il comprend à-la-fois les avantages des grands & des petits Etats, qu'il est redoutable au-dehors par sa puissance, que les Loix y sont en vigueur, & qu'il est le seul pro-

propre à contenir également les Sujets, les Chefs & les Etrangers.

Quoique cette forme paroiſſe nouvelle à certains égards, & qu'elle n'ait en effet été bien entendue que par les Modernes, les Anciens ne l'ont pas ignorée. Les Grecs eurent leurs Amphictions, les Etruſques leurs Lucumonies, les Latins leurs Féries, les Gaules leurs Cités, & les derniers ſoupirs de la Grece devinrent encore illuſtres dans la Ligue Achéenne. Mais nulles de ces confédérations n'approcherent pour la ſageſſe de celle du Corps Germanique, de la Ligue Helvétique & des Etats Généraux. Que ſi ces Corps politiques ſont encore en ſi petit nombre & ſi loin de la perfection dont on ſent qu'ils ſeroient ſuſceptibles, c'eſt que le mieux ne s'exécute pas comme il s'imagine, & qu'en Politique ainſi qu'en Morale, l'étendue de nos connoiſſances ne prouve gueres que la grandeur de nos maux.

Outre ces confédérations publiques, il s'en peut former tacitement d'autres moins apparentes & non moins réelles, par l'union des intérêts, par le rapport des maximes, par la conformité des coutumes, ou par d'autres circonſtances qui laiſſent ſubſiſter des rélations communes entre des Peuples diviſés. C'eſt ainſi que toutes les Puiſſances de l'Europe forment entre elles une ſorte

de

de système qui les unit par une même religion, par un même droit des gens, par les mœurs, par les lettres, par le commerce, & par une sorte d'équilibre qui est l'effet nécessaire de tout cela, & qui, sans que personne songe en effet à le conserver, ne seroit pourtant pas si facile à rompre que le pensent beaucoup de gens.

Cette société des Peuples de l'Europe n'a pas toujours existé, & les causes particulières qui l'ont fait naître servent encore à la maintenir. En effet, avant les conquêtes des Romains, tous les Peuples de cette partie du monde, barbares & inconnus les uns aux autres, n'avoient rien de commun que leur qualité d'hommes, qualité qui, ravalée alors par l'esclavage, ne différoit guere dans leur esprit de celle de brute. Aussi les Grecs, raisonneurs & vains, distinguoient-ils, pour ainsi dire, deux especes dans l'humanité; dont l'une, sçavoir la leur, étoit faite pour commander; & l'autre, qui comprenoit tout le reste du monde, uniquement pour servir. De ce principe, il résultoit qu'un Gaulois ou un Ibére n'étoit rien de plus pour un Grec que n'eût été un Caffre ou un Américain, & les Barbares eux-mêmes n'avoient pas plus d'affinité entre eux que n'en avoient les Grecs avec les uns & les autres.

Mais

Mais quand ce Peuple, souverain par nature, eût été soumis aux Romains ses esclaves, & qu'une partie de l'hémisphere connu eût subi le même joug, il se forma une union politique & civile entre tous les membres d'un même Empire; cette union fut beaucoup resserrée par la maxime, ou très-sage ou très insensée, de communiquer aux vaincus tous les droits des vainqueurs, & sur-tout par le fameux Decret de Claude, qui incorporoit tous les Sujets de Rome au nombre de ses Citoyens.

A la chaîne politique qui réunissoit ainsi tous les membres en un corps, se joignirent les institutions civiles & les loix qui donnerent une nouvelle force à ces liens, en déterminant d'une maniere équitable, claire & précise, du moins autant qu'on le pouvoit dans un si vaste Empire, les devoirs & les droits réciproques du Prince & des Sujets, & ceux des Citoyens entre eux. Le Code de Théodose, & ensuite les Livres de Justinien furent une nouvelle chaîne de justice & de raison substituée à propos à celle du pouvoir souverain, qui se relâchoit très-sensiblement. Ce supplément retarda beaucoup la dissolution de l'Empire, & lui conserva long-tems une sorte de juridiction sur les Barbares mêmes qui le dépeçoient.

Un troiſieme lien, plus fort que les précédens, fut celui de la Religion, & l'on ne peut nier que ce ne ſoit ſur-tout au Chriſtianiſme que l'Europe doit encore aujourd'hui l'eſpece de ſociété qui s'eſt perpétuée entre ſes membres; tellement que celui de ces membres qui n'a point adopté ſur ce point le ſentiment des autres, eſt toujours demeuré comme étranger parmi eux. Le Chriſtianiſme, ſi mépriſé à ſa naiſſance, ſervit enfin d'aſyle à ſes détracteurs. Après l'avoir ſi cruellement & ſi vainement perſécuté, l'Empire Romain y trouva les reſſources qu'il n'avoit plus dans ſes forces; ſes miſſions lui valoient mieux que des victoires; il envoyoit des Evêques réparer les fautes de ſes Généraux, & triomphoit par ſes Prêtres quand ſes Soldats étoient battus. C'eſt ainſi que les Francs, les Goths, les Bourguignons, les Lombards, les Avares & mille autres reconnurent enfin l'autorité de l'Empire après l'avoir ſubjugué, & reçurent, du moins en apparence, avec la Loi de l'Evangile celle du Prince qui la leur faiſoit annoncer.

Tel étoit le reſpect qu'on portoit encore à ce grand Corps expirant, que juſqu'au dernier inſtant ſes deſtructeurs s'honoroient de ſes titres; on voyoit devenir Officiers de l'Empire, les mêmes Conquérans qui l'avoient

voient avili ; les plus grands Rois accepter, briguer même les honneurs Patriciaux, la Préfecture, le Conſulat ; &, comme un lion qui flatte l'homme qu'il pourroit dévorer, on voyoit ces Vainqueurs terribles rendre hommage au Trône Impérial, qu'ils étoient maîtres de renverſer.

Voilà comment le Sacerdoce & l'Empire ont formé le lien ſocial de divers Peuples, qui, ſans avoir aucune communauté réelle d'intérêts de droits ou de dépendance, en avoient une de maximes & d'opinions, dont l'influence eſt encore demeurée, quand le principe a été détruit. Le ſimulacre antique de l'Empire Romain a continué de former une ſorte de liaiſon entre les Membres qui l'avoient compoſé ; & Rome ayant dominé d'une autre maniere après la deſtruction de l'Empire, il eſt reſté de ce double lien (*a*) une ſociété plus étroite entre les Nations de l'Europe, où étoit le centre des deux Puiſſances, que dans les autres Parties du monde, dont les divers Peuples, trop épars pour ſe correſpondre, n'ont de plus aucun point de réunion.

Joignez

(*a*) Le reſpect pour l'Empire Romain a tellement ſurvécu à ſa puiſſance, que bien des Juriſconſultes ont mis en queſtion ſi l'Empereur d'Allemagne n'étoit pas le Souverain naturel du monde ; & Bartole a pouſſé les choſes juſqu'à traiter d'hérétique quiconque oſoit en douter.

Joignez à cela la situation particuliere de l'Europe, plus également peuplée, plus également fertile, mieux réunie en toutes ses parties, le mélange continuel des intérêts que les liens du sang & les affaires du commerce des arts des colonies ont mis entre les Souverains ; la multitude des rivieres & la variété de leur cours, qui rend toutes les communications faciles ; l'humeur inconstante des Habitans, qui les porte à voyager sans cesse & à se transporter fréquemment les uns chez les autres ; l'invention de l'Imprimerie & le goût général des Lettres, qui a mis entre eux une communauté d'études & de connoissances ; enfin la multitude & la petitesse des Etats, qui, jointe aux besoins du luxe & à la diversité des climats, rend les uns toujours nécessaires aux autres. Toutes ces causes réunies forment de l'Europe, non-seulement comme l'Asie ou l'Afrique, une idéale collection de Peuples qui n'ont de commun qu'un nom, mais une société réelle qui a sa Religion, ses mœurs, ses coutumes & même ses loix, dont aucun des Peuples qui la composent ne peut s'écarter sans causer aussi-tôt des troubles.

A voir, d'un autre côté, les dissentions perpétuelles, les brigandages, les usurpations, les révoltes, les guerres, les meurtres, qui désolent journellement ce respecta-

ble

Ble séjour des Sages, ce brillant asyle des Sciences & des Arts ; à considérer nos beaux discours & nos procédés horribles, tant d'humanité dans les maximes & de cruauté dans les actions, une Religion si douce & une si sanguinaire intolérance, une Politique si sage dans les Livres & si dure dans la pratique, des Chefs si bienfaisans & des Peuples si misérables, des Gouvernemens si modérés & des guerres si cruelles : on sait à peine comment concilier ces étranges contrariétés ; & cette fraternité prétendue des Peuples de l'Europe ne semble être qu'un nom de dérision, pour exprimer avec ironie leur mutuelle animosité.

Cependant les choses ne font que suivre en cela leur cours naturel ; toute société sans loix ou sans Chefs, toute union formée ou maintenue par le hazard, doit nécessairement dégénérer en querelle & dissention à la premiere circonstance qui vient à changer ; l'antique union des Peuples de l'Europe a compliqué leurs intérêts & leurs droits de mille manieres ; ils se touchent par tant de points, que le moindre mouvement des uns ne peut manquer de choquer les autres ; leurs divisions sont d'autant plus funestes, que leurs liaisons sont plus intimes ; & leurs fréquentes querelles ont presque la cruauté des guerres civiles.

Con-

Convenons donc que l'état rélatif des Puiſſances de l'Europe eſt promptement un état de guerre, & que tous les Traités partiels entre quelques-unes de ces Puiſſances ſont plutôt des Trèves paſſageres que de véritables Paix; ſoit parce que ces Traités n'ont point communément d'autres garans que les Parties contractantes, ſoit parce que les droits des unes & des autres n'y ſont jamais décidés radicalement, & que ces droits mal éteints, ou les prétentions qui en tiennent lieu entre des Puiſſances qui ne reconnoiſſent aucun Supérieur, ſeront infailliblement des ſources de nouvelles guerres, ſi-tôt que d'autres circonſtances auront donné de nouvelles forces aux Prétendans.

D'ailleurs, le Droit public de l'Europe n'étant point établi ou autoriſé de concert, n'ayant aucuns principes généraux, & variant inceſſamment ſelon les tems & les lieux, il eſt plein de regles contradictoires qui ne ſe peuvent concilier que par le droit du plus fort; de ſorte que la raiſon ſans guide aſſuré, ſe pliant toujours vers l'intérêt perſonnel dans les choſes douteuſes, la guerre ſeroit encore inévitable, quand même chacun voudroit être juſte. Tout ce qu'on peut faire avec de bonnes intentions, c'eſt de décider ces ſortes d'affaires par la voie des armes, ou de les aſſoupir par des Traités

tés passagers; mais bientôt aux occasions qui ramènent les mêmes querelles, il s'en joint d'autres qui les modifient; tout s'embrouille, tout se complique; on ne voit plus rien au fond des choses; l'usurpation passe pour droit; la foiblesse pour injustice; & parmi ce désordre continuel, chacun se trouve insensiblement si fort déplacé, que si l'on pouvoit remonter au droit solide & primitif, il y auroit peu de Souverains en Europe qui ne dussent rendre tout ce qu'ils ont.

Une autre semence de guerre, plus cachée & non moins réelle, c'est que les choses ne changent point de forme en changeant de nature; que des Etats héréditaires en effet, restent électifs en apparence; qu'il y ait des Parlemens ou Etats nationaux dans des Monarchies, des Chefs héréditaires dans des Républiques; qu'une Puissance dépendante d'une autre, conserve encore une apparence de liberté; que tous les Peuples, soumis au même pouvoir, ne soient pas gouvernés par les mêmes loix; que l'ordre de succession soit différent dans les divers Etats d'un même Souverain, enfin que chaque Gouvernement tende toujours à s'altérer, sans qu'il soit possible d'empêcher ce progrès. Voilà les causes générales & particulieres qui nous unissent pour nous détrui-

détruire, & nous font écrire une ſi belle doctrine ſociale avec des mains toujours teintes de ſang humain.

Les cauſes du mal étant une fois connues, le remede, s'il exiſte, eſt ſuffiſamment indiqué par elles. Chacun voit que toute ſociété ſe forme par les intérêts communs; que toute diviſion naît des intérêts oppoſés; que mille événemens fortuits pouvant changer & modifier les uns & les autres, dès qu'il y a ſociété, il faut néceſſairement une force coactive, qui ordonne & concerte les mouvemens de ſes Membres, afin de donner aux communs intérêts & aux engagemens réciproques, la ſolidité qu'ils ne ſauroient avoir par eux-mêmes.

Ce ſeroit d'ailleurs une grande erreur, d'eſpérer que cet état violent pût jamais changer par la ſeule force des choſes, & ſans le ſecours de l'art. Le ſyſtême de l'Europe a préciſément le degré de ſolidité qui peut la maintenir dans une agitation perpétuelle, ſans la renverſer tout à fait; & ſi nos maux ne peuvent augmenter, ils peuvent encore moins finir, parce que toute grande révolution eſt déſormais impoſſible.

Pour donner à ceci l'évidence néceſſaire, commençons par jetter un coup d'œil général ſur l'état préſent de l'Europe. La ſituation des montagnes, des mers & des fleu-

fleuves qui ſervent de bornes aux Nations qui l'habitent, ſemble avoir décidé du nombre & de la grandeur de ces Nations; & l'on peut dire que l'ordre politique de cette Partie du monde eſt, à certains égards, l'ouvrage de la Nature.

En effet, ne penſons pas que cet équilibre ſi vanté ait été établi par perſonne, & que perſonne ait rien fait à deſſein de le conſerver: on trouve qu'il exiſte; & ceux qui ne ſentent pas en eux-mêmes aſſez de poids pour le rompre, couvrent leurs vues particulieres du prétexte de le ſoutenir. Mais qu'on y ſonge ou non, cet équilibre ſubſiſte, & n'a beſoin que de lui-même pour ſe conſerver, ſans que perſonne s'en mêle; & quand il ſe romproit un moment d'un côté, il ſe rétabliroit bientôt d'un autre: de ſorte que ſi les Princes qu'on accuſoit d'aſpirer à la Monarchie univerſelle, y ont réellement aſpiré, ils montroient en cela plus d'ambition que de génie; car comment enviſager un moment ce projet, ſans en voir auſſitôt le ridicule? Comment ne pas ſentir qu'il n'y a point de Potentat en Europe aſſez ſupérieur aux autres, pour pouvoir jamais en devenir le maître? Tous les Conquérans qui ont fait des révolutions, ſe préſentoient toujours avec des forces inattendues, ou avec des troupes étrangeres & différemment aguer-

aguerries, à des Peuples ou désarmés, ou divisés, ou sans discipline; mais où prendroit un Prince Européen des forces inattendues, pour accabler tous les autres, tandis que le plus puissant d'entr'eux est une si petite partie du tout, & qu'ils ont de concert une si grande vigilance? Aura-t-il plus de troupes qu'eux tous? Il ne le peut, ou n'en sera que plutôt ruiné, ou ses troupes seront plus mauvaises, en raison de leur plus grand nombre. En aura-t-il de mieux aguerries! Il en aura moins à proportion. D'ailleurs la discipline est partout à-peu près la même, ou le deviendra dans peu. Aura-t-il plus d'argent? Les sources en sont communes, & jamais l'argent ne fit de grandes conquêtes. Fera-t-il une invasion subite? La famine ou des places fortes l'arrêteront à chaque pas. Voudra-t-il s'agrandir pied à pied? il donne aux ennemis le moyen de s'unir pour résister: le tems, l'argent & les hommes ne tarderont pas à lui manquer. Divisera-t-il les autres Puissances pour les vaincre l'une par l'autre? Les maximes de l'Europe rendent cette Politique vaine; & le Prince le plus borné ne donneroit pas dans ce piege. Enfin, aucun d'eux ne pouvant avoir de ressources exclusives, la résistance est, à la longue, égale à l'effort; & le tems rétablit bientôt les

bruſques accidens de la fortune, ſinon pour chaque Prince en particulier, au moins pour la conſtitution générale.

Veut-on maintenant ſuppoſer à plaiſir l'accord de deux ou trois Potentats pour ſubjuguer tout le reſte? Ces trois Potentats, quels qu'ils ſoient, ne feront pas enſemble la moitié de l'Europe. Alors l'autre moitié s'unira certainement contre eux; ils auront donc à vaincre plus fort qu'eux-mêmes. J'ajoute que les vues des uns ſont trop oppoſées à celles des autres, & qu'il regne une trop grande jalouſie entre eux, pour qu'ils puiſſent même former un ſemblable projet: j'ajoute encore que, quand ils l'auroient formé, qu'ils le mettroient en exécution, & qu'il auroit quelques ſuccès, ces ſuccès mêmes ſeroient, pour les Conquérans alliés, des ſemences de diſcorde; parce qu'il ne ſeroit pas poſſible que les avantages fuſſent tellement partagés, que chacun ſe trouvât également ſatisfait des ſiens; & que le moins heureux s'oppoſeroit bientôt aux progrès des autres qui, par une ſemblable raiſon, ne tarderoient pas à ſe diviſer eux-mêmes. Je doute que depuis que le monde exiſte, on ait jamais vu trois ni même deux grandes Puiſſances, bien unies, en ſubjuguer d'autres, ſans ſe brouiller ſur les contingens ou ſur les partages, & ſans

don-

donner bientôt, par leur mésintelligence, de nouvelles ressources aux foibles. Ainsi, quelque supposition qu'on fasse, il n'est pas vraisemblable que ni Prince, ni Ligue, puisse désormais changer considérablement & à demeure, l'état des choses parmi nous.

Ce n'est pas à dire que les Alpes, le Rhin, la Mer, les Pyrénées soient des obstacles insurmontables à l'ambition; mais ces obstacles sont soutenus par d'autres qui les fortifient, ou ramènent les États aux mêmes limites, quand des efforts passagers les en ont écartés. Ce qui fait le vrai soutien du système de l'Europe, c'est bien en partie le jeu des négociations, qui presque toujours se balancent mutuellement; mais ce système a un autre appui plus solide encore; & cet appui c'est le Corps Germanique, placé presque au centre de l'Europe, lequel en tient toutes les autres parties en respect, & sert peut-être encore plus au maintien de ses Voisins, qu'à celui de ses propres Membres: Corps redoutable aux Etrangers, par son étendue, par le nombre & la valeur de ses Peuples; mais utile à tous par sa constitution, qui, lui ôtant les moyens & la volonté de rien conquérir, en fait l'écueil des Conquérans. Malgré les défauts de cette constitution de l'Empire, il est certain que tant qu'elle subsiste-

ra, jamais l'équilibre de l'Europe ne sera rompu, qu'aucun Potentat n'aura à craindre d'être détrôné par un autre, & que le Traité de Westphalie sera peut-être à jamais parmi nous la base du système politique. Ainsi le Droit public, que les Allemands étudient avec tant de soin, est encore plus important qu'ils ne pensent, & n'est pas seulement le Droit public Germanique, mais, à certains égards, celui de toute l'Europe.

Mais si le présent système est inébranlable, c'est en cela même qu'il est plus orageux; car il y a, entre les Puissances Européennes, une action & une réaction qui, sans les déplacer tout-à-fait, les tient dans une agitation continuelle; & leurs efforts sont toujours vains & toujours renaissans, comme les flots de la mer, qui sans cesse agitent sa surface, sans jamais en changer le niveau; de sorte que les Peuples sont incessamment désolés, sans aucun profit sensible pour les Souverains.

Il me seroit aisé de déduire la même vérité des intérêts particuliers de toutes les Cours de l'Europe; car je ferois voir aisément que ces intérêts se croisent de manière à tenir toutes leurs forces mutuellement en respect; mais les idées de commerce & d'argent ayant produit une espece de fanatisme politique, font si promptement chan-

ger les intérêts apparens de tous les Princes, qu'on ne peut établir aucune maxime ſtable ſur leurs vrais intérêts, parce que tout dépend maintenant des ſyſtêmes économiques, la plûpart fort bizarres, qui paſſent par la tête des Miniſtres. Quoi qu'il en ſoit, le Commerce, qui tend journellement à ſe mettre en équilibre, ôtant à certaines Puiſſances l'avantage excluſif qu'elles en tiroient, leur ôte en même tems un des grands moyens qu'elles avoient de faire la loi aux autres (*a*).

Si j'ai inſiſté ſur l'égale diſtribution de force, qui réſulte en Europe de la conſtitution actuelle, c'étoit pour en déduire une conſéquence importante à l'établiſſement d'une aſſociation générale; car pour former une confédération ſolide & durable, il faut en mettre tous les Membres dans une dépendance tellement mutuelle, qu'aucun ne ſoit ſeul en état de réſiſter à tous les autres, & que les aſſociations particulieres qui pour-

(*a*) Les choſes ont changé depuis que j'écrivois ceci; mais mon principe ſera toujours vrai. Il eſt, par exemple, très-aiſé de prévoir que dans vingt ans d'ici, l'Angleterre, avec toute ſa gloire, ſera ruinée, & de plus aura perdu le reſte de ſa liberté. Tout le monde aſſure que l'agriculture fleurit dans cette Iſle, & moi je parie qu'elle y dépérit. Londres s'agrandit tous les jours; donc le Royaume ſe dépeuple. Les Anglois veulent être conquérans; donc ils ne tarderont pas d'être eſclaves.

pourroient nuire à la grande, y rencontrent des obſtacles ſuffiſans pour empêcher leur exécution: ſans quoi, la confédération ſeroit vaine; & chacun ſeroit réellement indépendant, ſous une apparente ſujétion. Or, ſi ces obſtacles ſont tels que j'ai dit ci-devant, maintenant que toutes les Puiſſances ſont dans une entiere liberté de former entre elles des Ligues & des Traités offenſifs, qu'on juge de ce qu'ils ſeroient, quand il y auroit une grande Ligue armée, toujours prête à prévenir ceux qui voudroient entreprendre de la détruire ou de lui réſiſter. Ceci ſuffit pour montrer qu'une telle aſſociation ne conſiſteroit pas en délibérations vaines, auxquelles chacun pût réſiſter impunément; mais qu'il en naîtroit une puiſſance effective, capable de forcer les ambitieux à ſe tenir dans les bornes du Traité général.

Il réſulte de cet expoſé, trois vérités inconteſtables. L'une, qu'excepté le Turc, il regne entre tous les Peuples de l'Europe, une liaiſon ſociale imparfaite, mais plus étroite que les nœuds généraux & lâches de l'humanité. La ſeconde, que l'imperfection de cette ſociété rend la condition de ceux qui la compoſent, pire que la privation de toute ſociété entre eux. La troiſieme, que ces premiers liens, qui rendent cette

cette société nuisible, la rendent en même tems facile à perfectionner; ensorte que tous ses Membres pourroient tirer leur bonheur de ce qui fait actuellement leur misere, & changer en une paix éternelle, l'état de guerre qui regne entre eux.

Voyons maintenant de quelle maniere ce grand ouvrage, commencé par la fortune, peut être achevé par la raison; & comment la société libre & volontaire, qui unit tous les Etats Européens, prenant la force & la solidité d'un vrai Corps politique, peut se changer en une confédération réelle. Il est indubitable qu'un pareil établissement donnant à cette association la perfection qui lui manquoit, en détruira l'abus, en étendra les avantages, & forcera toutes les parties à concourir au bien commun; mais il faut pour cela que cette confédération soit tellement générale, que nulle Puissance considérable ne s'y refuse; qu'elle ait un Tribunal judiciaire, qui puisse établir les loix & les réglemens qui doivent obliger tous les Membres; qu'elle ait une force coactive & coërcitive, pour contraindre chaque Etat de se soumettre aux délibérations communes, soit pour agir, soit pour s'abstenir; enfin, qu'elle soit ferme & durable, pour empêcher que les Membres ne s'en détachent à leur volonté, si-tôt qu'ils croiront

voir leur intérêt particulier contraire à l'intérêt général. Voilà les signes certains, auxquels on reconnoîtra que l'institution est sage utile & inébranlable: il s'agit maintenant d'étendre cette supposition, pour chercher par analyse, quels effets doivent en résulter; quels moyens sont propres à l'établir, & quel espoir raisonnable on peut avoir de la mettre en exécution.

Il se forme de tems en tems parmi nous des especes de Dietes générales sous le nom de congrès, où l'on se rend solemnellement de tous les États de l'Europe pour s'en retourner de même; où l'on s'assemble pour ne rien dire; où toutes les affaires publiques se traitent en particulier; où l'on délibere en commun si la table sera ronde ou quarrée, si la salle aura plus ou moins de portes, si un tel Plénipotentiaire aura le visage ou le dos tourné vers la fenêtre, si tel autre fera deux pouces de chemin de plus ou de moins dans une visite; & sur mille questions de pareille importance, inutilement agitées depuis trois siècles, & très-dignes assurément d'occuper les Politiques du nôtre.

Il se peut faire que les Membres d'une de ces assemblées soient une fois doués du sens commun; il n'est pas même impossible qu'ils veuillent sincérement le bien public;

& par les raisons qui seront ci-après déduites, on peut concevoir encore qu'après avoir applani bien des difficultés, ils auront ordre de leurs Souverains respectifs, de signer la confédération générale que je suppose sommairement contenue dans les cinq Articles suivans.

Par le premier, les Souverains contractans établiront entre eux une alliance perpétuelle & irrévocable, & nommeront des Plénipotentiaires pour tenir dans un lieu déterminé, une Diete ou un Congrès permanent, dans lequel tous les différends des Parties contractantes seront réglés & terminés par voies d'arbitrage ou de jugement.

Par le second, on spécifiera le nombre des Souverains dont les Plénipotentiaires auront voix à la Diete, ceux qui seront invités d'accéder au Traité; l'ordre, le tems & la maniere, dont la présidence passera de l'un à l'autre par intervalles égaux; enfin la quotité relative des contributions, & la maniere de les lever, pour fournir aux dépenses communes.

Par le troisieme, la confédération garantira à chacun de ses Membres la possession & le gouvernement de tous les Etats qu'il possede actuellement, de même que la succession élective ou héréditaire, selon que le tout est établi par les loix fondamentales de

chaque pays ; & pour supprimer tout d'un coup la source des démêlés qui renaissent incessamment, on conviendra de prendre la possession actuelle & les derniers Traités pour base de tous les droits mutuels des Puissances contractantes ; renonçant pour jamais & réciproquement à toute autre prétention antérieure ; sauf les successions futures contentieuses, & autres droits à écheoir, qui seront tous réglés à l'arbitrage de la Diete, sans qu'il soit permis de s'en faire raison par voies de fait, ni de prendre jamais les armes l'un contre l'autre, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Par le quatrieme, on spécifiera les cas où tout Allié, infracteur du Traité, seroit mis au ban de l'Europe, & proscrit comme ennemi public ; savoir, s'il refusoit d'exécuter les jugemens de la grande Alliance, qu'il fît des préparatifs de guerre, qu'il négociât des Traités contraires à la confédération, qu'il prît les armes pour lui résister, ou pour attaquer quelqu'un des Alliés.

Il sera encore convenu par le même Article, qu'on armera & agira offensivement, conjointement & à frais communs, contre tout Etat au ban de l'Europe, jusqu'à ce qu'il ait mis bas les armes, exécuté les jugemens & réglemens de la Diete, réparé les torts, remboursé les frais, & fait raison même

même des préparatifs de guerre, contraires au Traité.

Enfin, par le cinquieme, les Plénipotentiaires du Corps Européen auront toujours le pouvoir de former dans la Diete, à la pluralité des voix pour la provision, & aux trois quarts des voix cinq ans après pour la définitive, sur les instructions de leurs Cours, les réglemens qu'ils jugeront importans pour procurer à la République Européenne & à chacun de ses Membres, tous les avantages possibles; mais on ne pourra jamais rien changer à ces cinq Articles fondamentaux, que du consentement unanime des Confédérés.

Ces cinq Articles, ainsi abrégés & couchés en regles générales, sont, je n'ignore pas, sujets à mille petites difficultés, dont plusieurs demanderoient de longs éclaircissemens; mais les petites difficultés se levent aisément au besoin; & ce n'est pas d'elles qu'il s'agit dans une entreprise de l'importance de celle-ci. Quand il sera question du détail de la police du Congrès, on trouvera mille obstacles, & dix mille moyens de les lever. Ici il est question d'examiner, par la nature des choses, si l'entreprise est possible ou non. On se perdroit dans des volumes de riens, s'il falloit tout prévoir & répondre à tout. En se tenant aux prin-

cipes inconteſtables, on ne doit pas vouloir contenter tous les eſprits, ni réſoudre toutes les objections, ni dire comment tout ſe fera: il ſuffit de montrer que tout ſe peut faire.

Que faut-il donc examiner pour bien juger de ce ſyſtême? Deux queſtions ſeulement; car c'eſt une inſulte que je ne veux pas faire au lecteur, de lui prouver qu'en général l'état de Paix eſt préférable à l'état de Guerre.

La premiere queſtion eſt, ſi la confédération propoſée iroit ſûrement à ſon but, & ſeroit ſuffiſante pour donner à l'Europe une Paix ſolide & perpétuelle.

La ſeconde, s'il eſt de l'intérêt des Souverains d'établir cette confédération, & d'acheter une Paix conſtante à ce prix.

Quand l'utilité générale & particuliere ſera ainſi démontrée, on ne voit plus dans la raiſon des choſes, quelle cauſe pourroit empêcher l'effet d'un établiſſement qui ne dépend que de la volonté des Intéreſſés.

Pour diſcuter d'abord le premier article, appliquons ici ce que j'ai dit ci-devant du ſyſtême général de l'Europe, & de l'effort commun qui circonſcrit chaque Puiſſance à-peu près dans ſes bornes, & ne lui permet pas d'en écraſer entiérement d'autres. Pour rendre ſur ce point mes raiſonnemens

plus

plus sensibles, je joins ici la liste des dix-neuf Puissances qu'on suppose composer la République Européenne; en sorte que chacune ayant voix égale, il y auroit dix-neuf voix dans la Diete.

Scavoir:

L'Empereur des Romains.
L'Empereur de Russie.
Le Roi de France.
Le Roi d'Espagne.
Le Roi d'Angleterre.
Les Etats Généraux.
Le Roi de Dannemarck.
La Suede.
La Pologne.
Le Roi de Portugal.
Le Souverain de Rome.
Le Roi de Prusse.
L'Electeur de Baviere & ses Co-associés.
L'Electeur Palatin & ses Co-associés.
Les Suisses & leurs Co-associés.
Les Electeurs Ecclésiastiques & leurs Associés.
La République de Venise & ses Co-associés.
Le Roi de Naples.
Le Roi de Sardaigne.

Plusieurs Souverains moins considérables, tels que la République de Gênes, les Ducs

de Modene & de Parme, & d'autres étant omis dans cette liste, seront joints aux moins puissans, par forme d'association, & auront avec eux un droit de suffrage, semblable au *votum curiatum* des Comtes de l'Empire. Il est inutile de rendre ici cette énumeration plus précise, parce que, jusqu'à l'exécution du projet, il peut survenir d'un moment à l'autre des accidens sur lesquels il la faudroit réformer, mais qui ne changeroient rien au fond du système.

Il ne faut que jetter les yeux sur cette liste, pour voir avec la derniere évidence, qu'il n'est pas possible, ni qu'aucune des Puissances qui la composent soit en état de résister à toutes les autres unies en corps, ni qu'il s'y forme aucune Ligue partielle, capable de faire tête à la grande confédération.

Car comment se feroit cette Ligue? Seroit-ce entre les plus Puissans? Nous avons montré qu'elle ne sçauroit être durable; & il est bien aisé maintenant de voir encore qu'elle est incompatible avec le système particulier de chaque grande Puissance, & avec les intérêts inséparables de sa constitution. Seroit-ce entre un grand Etat & plusieurs petits? Mais les autres grands Etats, unis à la confédération, auront bientôt écrasé la Ligue. Et l'on doit sentir que la grande alliance

liance étant toujours unie & armée, il lui sera facile, en vertu du quatrieme article, de prévenir & d'étouffer d'abord toute alliance partielle & séditieuse, qui tendroit à troubler la Paix & l'ordre public. Qu'on voye ce qui se passe dans le Corps Germanique, malgré les abus de sa Police, & l'extrême inégalité de ses Membres : y en a-t-il un seul, même parmi les plus Puissans, qui osât s'exposer au ban de l'Empire, en blessant ouvertement sa constitution, à moins qu'il ne crût avoir de bonnes raisons de ne point craindre que l'Empire voulût agir contre lui tout de bon ?

Ainsi je tiens pour démontré que la Diete Européenne une fois établie, n'aura jamais de rébellion à craindre, & que bien qu'il s'y puisse introduire quelques abus, ils ne peuvent jamais aller jusqu'à éluder l'objet de l'institution. Reste à voir si cet objet sera bien rempli par l'institution même.

Pour cela, considérons les motifs qui mettent aux Princes les armes à la main. Ces motifs sont, ou de faire des conquêtes, ou de se défendre d'un Conquérant, ou d'affoiblir un trop puissant voisin, ou de soutenir ses droits attaqués, ou de vuider un différend qu'on n'a pu terminer à l'amiable, ou enfin de remplir les engagemens d'un traité. Il n'y a ni cause ni prétexte de guer-

re.

re qu'on ne puisse ranger sous quelqu'un de ces six chefs ; or, il est évident qu'aucun des six ne peut exister dans ce nouvel état de choses.

1. Premiérement, il faut renoncer aux conquêtes, par l'impossibilité d'en faire, attendu qu'on est sûr d'être arrêté dans son chemin par de plus grandes forces que celles qu'on peut avoir ; de sorte qu'en risquant de tout perdre, on est dans l'impuissance de rien gagner. Un Prince ambitieux qui veut s'agrandir en Europe, fait deux choses. Il commence par se fortifier de bonnes alliances, puis il tâche de prendre son ennemi au dépourvu. Mais les alliances particulieres ne serviroient de rien contre une alliance plus forte, & toujours subsistante ; & nul Prince n'ayant plus aucun pretexte d'armer, il ne sauroit le faire sans être apperçu prévenu & puni par la confédération toujours armée.

La même raison qui ôte à chaque Prince tout espoir de conquêtes, lui ôte en même tems toute crainte d'être attaqué ; & non-seulement ses Etats garantis par toute l'Europe, lui sont aussi assurés qu'aux citoyens leurs possessions dans un Pays bien policé, mais plus que s'il étoit leur unique & propre défenseur, dans le même rapport que l'Europe entiere est plus forte que lui seul.

On

On n'a plus de raison de vouloir affoiblir un voisin, dont on n'a plus rien à craindre; & l'on n'en eût pas même tenté, quand on n'a nul espoir de réussir.

A l'égard du soutien de ses droits, il faut d'abord remarquer qu'une infinité de chicanes & de prétentions obscures & embrouillées, seront toutes anéanties par le troisième article de la confédération, qui regle définitivement tous les droits réciproques des Souverains alliés sur leur actuelle possession. Ainsi toutes les demandes & prétentions possibles deviendront claires à l'avenir, & seront jugées dans la Diete, à mesure qu'elles pourront naître: ajoutez que si l'on attaque mes droits, je dois les soutenir par la même voie. Or, on ne peut les attaquer par les armes, sans encourir le ban de la Diete. Ce n'est donc pas non plus par les armes que j'ai besoin de les défendre; on doit dire la même chose des injures, des torts, des réparations, & de tous les différends imprévus qui peuvent s'élever entre deux Souverains; & le même pouvoir qui doit défendre leurs droits, doit aussi redresser leurs griefs.

Quant au dernier article, la solution saute aux yeux. On voit d'abord que n'ayant plus d'aggresseur à craindre, on n'a plus besoin de traité défensif, & que comme on n'en

n'en sçauroit faire de plus solide & de plus sûr que celui de la grande confédération, tout autre seroit inutile, illégitime, & par conséquent nul.

Il n'est donc pas possible que la confédération une fois établie, puisse laisser aucune semence de guerre entre les confédérés, & que l'objet de la Paix perpétuelle ne soit exactement rempli par l'exécution du système proposé.

Il nous reste maintenant à examiner l'autre question qui regarde l'avantage des parties contractantes; car on sent bien que vainement feroit-on parler l'intérêt public au préjudice de l'intérêt particulier. Prouver que la Paix est en général préférable à la guerre, c'est ne rien dire à celui qui croit avoir des raisons de préférer la guerre à la Paix; & lui montrer les moyens d'établir une Paix durable, ce n'est que l'exciter à s'y opposer.

En effet, dira-t-on, vous ôtez aux Souverains le droit de se faire justice à eux-mêmes, d'être injustes quand il leur plaît; vous leur ôtez le pouvoir de s'agrandir; vous les faites renoncer à cet appareil de puissance & de terreur, dont ils aiment à effrayer le monde, à cette gloire des conquêtes, dont ils tirent leur honneur; enfin vous les forcez d'être équitables & pacifiques.

fiques. Quels ſeront les dédommagemens de tant de privations?

Je n'oſerois répondre avec l'Abbé de Saint Pierre: Que la véritable gloire des Princes conſiſte à procurer l'utilité publique, & le bonheur de leurs Sujets; que tous leurs intérêts ſont ſubordonnés à leur réputation; & que la réputation qu'on acquiert auprès des ſages, ſe meſure ſur le bien que l'on fait aux hommes; que l'entrepriſe d'une Paix perpétuelle étant la plus grande qui ait jamais été faite, eſt la plus capable de couvrir ſon Auteur d'une gloire immortelle; que cette même entrepriſe étant auſſi la plus utile aux Peuples, eſt encore la plus honorable aux Souverains; la ſeule ſurtout qui ne ſoit pas ſouillée de ſang, de rapines, de pleurs, de malédictions; & qu'enfin le plus ſûr moyen de ſe diſtinguer dans la foule des Rois, eſt de travailler au bonheur public. Ces diſcours, dans les cabinets des Miniſtres, ont couvert de ridicule l'Auteur & ſes projets: mais ne mépriſons pas comme eux ſes raiſons; & quoi qu'il en ſoit des vertus des Princes, parlons de leurs intérêts.

Toutes les Puiſſances de l'Europe ont des droits ou des prétentions les unes contre les autres; ces droits ne ſont pas de nature à pouvoir jamais être parfaitement éclair-

éclaircis; parce qu'il n'y a point pour en juger, de regle commune & conſtante, & qu'ils ſont ſouvent fondés ſur des faits équivoques ou incertains. Les différends qu'ils cauſent, ne ſauroient non plus être jamais terminés ſans retour, tant faute d'arbitre compétent, que parce que chaque Prince revient dans l'occaſion ſans ſcrupule, ſur les ceſſions qui lui ont été arrachées par force dans des traités par les plus puiſſans, ou après des guerres malheureuſes. C'eſt donc une erreur de ne ſonger qu'à ſes prétentions ſur les autres, & d'oublier celles des autres ſur nous, lorſqu'il n'y a d'aucun côté ni plus de juſtice ni plus d'avantage dans les moyens de faire valoir ces prétentions réciproques. Si-tôt que tout dépend de la fortune, la poſſeſſion actuelle eſt d'un prix que la ſageſſe ne permet pas de riſquer contre le profit à venir, même à chance égale; & tout le monde blâme un homme à ſon aiſe, qui dans l'eſpoir de doubler ſon bien, l'oſe riſquer en un coup de dez. Mais nous avons fait voir que dans les projets d'agrandiſſement, chacun même, dans le ſyſtême actuel, doit trouver une réſiſtance ſupérieure à ſon effort; d'où il ſuit que les plus puiſſans n'ayant aucune raiſon de jouer, & les plus foibles aucun eſpoir de profit, c'eſt un bien pour tous de renoncer à ce qu'ils deſi-

desirent, pour s'assurer ce qu'ils possedent.

Considérons la consommation d'hommes, d'argent, de forces de toute espece, l'épuisement où la plus heureuse guerre jette un Etat quelconque; & comparons ce préjudice aux avantages qu'il en retire, nous trouverons qu'il perd souvent quand il croit gagner, & que le vainqueur, toujours plus foible qu'avant la guerre, n'a de consolation que de voir le vaincu plus affoibli que lui; encore cet avantage est-il moins réel qu'apparent, parce que la supériorité qu'on peut avoir acquise sur son adversaire, on l'a perdue en même tems contre les Puissances neutres, qui sans changer d'état se fortifient, par rapport à nous, de tout notre affoiblissement.

Si tous les Rois ne sont pas revenus encore de la folie des conquêtes, il semble au moins que les plus sages commencent à entrevoir qu'elles coûtent quelquefois plus qu'elles ne valent. Sans entrer à cet égard dans mille distinctions qui nous meneroient trop loin, on peut dire en général qu'un Prince, qui, pour reculer ses frontieres, perd autant de ses anciens Sujets, qu'il en acquiert de nouveaux, s'affoiblit en s'agrandissant; parce qu'avec un plus grand espace à défendre, il n'a pas plus de défenseurs. Or, on ne peut ignorer que par la maniere

dont

dont la guerre se fait aujourd'hui, la moindre dépopulation qu'elle produit est celle qui se fait dans les armées: c'est bien-là la perte apparente & sensible; mais il s'en fait en même tems dans tout l'Etat une plus grave & plus irréparable que celle des hommes qui meurent, par ceux qui ne naissent pas, par l'augmentation des impôts, par l'interruption du commerce, par la désertion des campagnes, par l'abandon de l'agriculture; ce mal qu'on n'apperçoit point d'abord, se fait sentir cruellement dans la suite: & c'est alors qu'on est étonné d'être si foible, pour s'être rendu si puissant.

Ce qui rend encore les conquêtes moins intéressantes, c'est qu'on sçait maintenant par quels moyens on peut doubler & tripler sa puissance, non-seulement sans étendre son territoire, mais quelquefois en le resserrant, comme fit très-sagement l'Empereur Adrien. On sçait que ce sont les hommes seuls qui font la force des Rois; & c'est une proposition qui découle de ce que je viens de dire, que de deux Etats qui nourrissent le même nombre d'habitans, celui qui occupe une moindre étendue de terre, est réellement le plus puissant. C'est donc par de bonnes Loix, par une sage police, par de grandes vues économiques, qu'un Souverain judicieux est sûr d'augmenter

ter ſes forces, ſans rien donner au hazard. Les véritables conquêtes qu'il fait ſur ſes voiſins, ſont ſes établiſſemens plus utiles qu'il forme dans ſes Etats; & tous les Sujets de plus qui lui naiſſent, ſont autant d'ennemis qu'il tue.

Il ne faut point m'objecter ici que je prouve trop, en ce que, ſi les choſes étoient comme je les repréſente, chacun ayant un véritable intérêt de ne pas entrer en guerre, & les intérêts particuliers s'uniſſant à l'intérêt commun pour maintenir la Paix, cette Paix devroit s'établir d'elle-même, & durer toujours ſans aucune confédération; ce ſeroit faire un fort mauvais raiſonnement dans la préſente conſtitution; car quoiqu'il fût beaucoup meilleur pour tous d'être toujours en Paix, le défaut commun de ſûreté à cet égard, fait que chacun ne pouvant s'aſſurer d'éviter la guerre, tâche au moins de la commencer à ſon avantage quand l'occaſion le favoriſe, & de prévenir un voiſin, qui ne manqueroit pas de le prévenir à ſon tour, dans l'occaſion contraire; de ſorte que beaucoup de guerres, même offenſives, ſont d'injuſtes précautions pour mettre en ſûreté ſon propre bien, plûtôt que des moyens d'uſurper celui des autres. Quelque ſalutaires que puiſſent être généralement les maximes du bien public, il eſt certain, qu'à

ne

ne considérer que l'objet qu'on regarde en Politique, & souvent même en Morale, elles deviennent pernicieuses à celui qui s'obstine à les pratiquer avec tout le monde, quand personne ne les pratique avec lui.

Je n'ai rien à dire sur l'appareil des armes; parce que destitué de fondemens solides, soit de crainte, soit d'espérance, cet appareil est un jeu d'enfans, & que les Rois ne doivent point avoir de poupées. Je ne dis rien non plus de la gloire des Conquérans, parce que s'il y avoit quelques monstres qui s'affligeassent uniquement pour n'avoir personne à massacrer, il ne faudroit point leur parler raison, mais leur ôter les moyens d'exercer leur rage meurtriere. La garantie de l'article troisieme ayant prévenu toutes solides raisons de guerre, on ne sçauroit avoir de motif de l'allumer contre autrui qui ne puisse en fournir autant à autrui contre nous-mêmes; & c'est gagner beaucoup, que de s'affranchir d'un risque où chacun est seul contre tous.

Quant à la dépendance où chacun sera du Tribunal commun, il est très-clair qu'elle ne diminuera rien des droits de la souveraineté, mais les affermira au contraire, & les rendra plus assurés par l'article troisieme, en garantissant à chacun, non-seulement ses Etats contre toute invasion étran-

gere,

gere, mais encore ſon autorité contre toute rebellion de ſes Sujets; ainſi les Princes n'en ſeront pas moins abſolus, & leur Couronne en ſera plus aſſurée : de ſorte qu'en ſe ſoumettant au jugement de la Diete, dans leurs démêlés d'égal à égal, & s'ôtant le dangereux pouvoir de s'emparer du bien d'autrui, ils ne font que s'aſſurer de leurs véritables droits, & renoncer à ceux qu'ils n'ont pas. D'ailleurs, il y a bien de la différence entre dépendre d'autrui, ou ſeulement d'un Corps dont on eſt membre, & dont chacun eſt chef à ſon tour; car en ce dernier cas on ne fait qu'aſſurer ſa liberté, par les garants qu'on lui donne; elle s'aliéneroit dans les mains d'un maître, mais elle s'affermit dans celles des Aſſociés. Ceci ſe confirme par l'exemple du Corps Germanique; car bien que la ſouveraineté de ſes membres ſoit altérée à bien des égards par ſa conſtitution, & qu'ils ſoient par conſéquent dans un cas moins favorable que ne ſeroient ceux du Corps Européen, il n'y en a pourtant pas un ſeul, quelque jaloux qu'il ſoit de ſon autorité, qui voulût, quand il le pourroit, s'aſſurer une indépendance abſolue, en ſe détachant de l'Empire.

Remarquez de plus que le Corps Germanique ayant un Chef permanent, l'autorité de ce Chef doit néceſſairement tendre

sans cesse à l'usurpation ; ce qui ne peut arriver de même dans la Diete Européenne, où la présidence doit être alternative, & sans égard à l'inégalité de puissance.

A toutes ces considérations il s'en joint une autre bien plus importante encore pour des gens aussi avides d'argent que le sont toujours les Princes ; c'est une grande facilité de plus d'en avoir beaucoup, par tous les avantages qui résulteront pour leurs Peuples & pour eux, d'une Paix continuelle, & par l'excessive dépense qu'épargne la réforme de l'état militaire, de ces multitudes de forteresses, & de cette énorme quantité de troupes qui absorbe leurs revenus, & devient chaque jour plus à charge à leurs Peuples & à eux-mêmes. Je sais qu'il ne convient pas à tous les Souverains de supprimer toutes leurs troupes, & de n'avoir aucune force publique en main pour étouffer une émeute inopinée, ou repousser une invasion subite (*a*). Je sais encore qu'il y aura un contingent à fournir à la confédération, tant pour la garde des frontieres de l'Europe, que pour l'entretien de l'armée confédérative destinée à soutenir, au besoin, les décrets de la Diete. Mais toutes ces dé-

(*a*) Il se présente encore ici d'autres objections ; mais comme l'Auteur du Projet ne se les est pas faites, je les ai rejettées dans l'examen.

dépenſes faites, & l'extraordinaire des Guerres à jamais ſupprimé, il reſteroit encore plus de la moitié de la dépenſe militaire ordinaire à répartir entre le ſoulagement des Sujets, & les coffres du Prince; de ſorte que le Peuple payeroit beaucoup moins; que le Prince, beaucoup plus riche, ſeroit en état d'exciter le Commerce, l'Agriculture, les Arts, de faire des établiſſemens utiles, qui augmenteroient encore la richeſſe du Peuple & la ſienne; & que l'Etat ſeroit avec cela dans une ſureté beaucoup plus parfaite que celle qu'il peut tirer de ſes armées, & de tout cet appareil de guerre, qui ne ceſſe de l'épuiſer au ſein de la Paix.

On dira peut-être que les Pays frontieres de l'Europe ſeroient alors dans une poſition plus déſavantageuſe, & pourroient avoir également des guerres à ſoutenir, ou avec le Turc, ou avec les Corſaires d'Afrique, ou avec les Tartares.

A cela je réponds, 1. que ces Pays ſont dans le même cas aujourd'hui, & que par conſéquent ce ne ſeroit pas pour eux un déſavantage poſitif à citer, mais ſeulement un avantage de moins, & un inconvénient inévitable, auquel leur ſituation les expoſe. 2. Que, délivrés de toute inquiétude du côté de l'Europe, ils ſeroient beaucoup

plus en état de réſiſter au-dehors. 3. Que la ſuppreſſion de toutes les fortereſſes de l'intérieur de l'Europe, & des frais néceſſaires à leur entretien, mettroit la confédération en état d'en établir un grand nombre ſur les frontieres, ſans être à charge aux confédérés. 4. Que ces fortereſſes conſtruites, entretenues & gardées à frais communs, ſeroient autant de ſuretés & de moyens d'épargne pour les Puiſſances-frontieres, dont elles garantiroient les Etats. 5. Que les troupes de la confédération diſtribuées ſur les confins de l'Europe, ſeroient toujours prêtes à repouſſer l'aggreſſeur. 6. Qu'enfin, un Corps auſſi redoutable que la République Européenne, ôteroit aux Etrangers l'envie d'attaquer aucun de ſes membres; comme le Corps Germanique, infiniment moins puiſſant, ne laiſſe pas de l'être aſſez pour ſe faire reſpecter de ſes voiſins, & protéger utilement tous les Princes qui le compoſent.

On pourra dire encore que les Européens n'ayant plus de guerres entr'eux, l'Art militaire tomberoit inſenſiblement dans l'oubli; que les troupes perdroient leur courage & leur diſcipline; qu'il n'y auroit plus ni Généraux ni Soldats, & que l'Europe reſteroit à la merci du premier venu.

Je réponds qu'il arrivera de deux choſes l'une:

l'une : ou les voisins de l'Europe l'attaqueront, & lui feront la guerre, ou ils redouteront la confédération, & la laisseront en paix.

Dans le premier cas ; voilà les occasions de cultiver le génie & les talens militaires, d'aguerrir & former des troupes ; les armées de la confédération seront à cet égard l'école de l'Europe ; on ira sur la frontière apprendre la guerre ; dans le sein de l'Europe, on jouira de la Paix ; & l'on réunira par ce moyen les avantages de l'une & de l'autre. Croit-on qu'il soit toujours nécessaire de se battre chez soi, pour devenir guerrier, & les François sont-ils moins braves, parce que les Provinces de Touraine & d'Anjou ne sont pas en guerre l'une contre l'autre ?

Dans le second cas ; on ne pourra plus s'aguerrir, il est vrai, mais on n'en aura plus besoin ; car à quoi bon s'exercer à la guerre, pour ne la faire à personne ? Lequel vaut mieux, de cultiver un Art funeste, ou de le rendre inutile ? S'il y avoit un secret pour jouir d'une santé inaltérable, y auroit-il du bon sens à le rejetter, pour ne pas ôter aux Médecins l'occasion d'acquérir de l'expérience ? Il reste à voir dans ce parallele, lequel des deux Arts est plus salutaire en soi, & mérite mieux d'être conservé.

Qu'on ne nous menace pas d'une invasion subite; on sait bien que l'Europe n'en a point à craindre, & que ce premier venu ne viendra jamais. Ce n'est plus le tems de ces éruptions de Barbares, qui sembloient tomber des nues. Depuis que nous parcourons d'un œil curieux toute la surface de la terre, il ne peut plus rien venir jusqu'à nous, qui ne soit prévu de très-loin. Il n'y a nulle Puissance au monde, qui soit maintenant en état de menacer l'Europe entiere; & si jamais il en vient une, ou l'on aura le tems de se préparer, ou l'on sera du moins plus en état de lui résister, étant unis en un corps, que quand il faudra terminer tout-d'un-coup de longs différends, & se réunir à la hâte.

Nous venons de voir que tous les prétendus inconvéniens de l'état de confédération bien pesés, se réduisent à rien. Nous demandons maintenant si quelqu'un dans le monde en oseroit dire autant de ceux qui résultent de la maniere actuelle de vuider les différends entre Prince & Prince par le droit du plus fort, c'est-à-dire, de l'état d'impolice & de guerre, qu'engendre nécessairement l'indépendance absolue & mutuelle de tous les Souverains dans la société imparfaite qui regne entre eux dans l'Europe. Pour qu'on soit mieux en état de peser ces in-

inconvéniens, j'en vais résumer en peu de mots le sommaire que je laisse examiner au Lecteur.

1. Nul droit assûré que celui du plus fort. 2. Changemens continuels & inévitables de relations entre les Peuples, qui empêchent aucun d'eux de pouvoir fixer en ses mains la force dont il jouit. 3. Point de sûreté parfaite, aussi long-tems que les Voisins ne sont pas soumis ou anéantis. 4. Impossibilité générale de les anéantir, attendu qu'en subjuguant les premiers, on en trouve d'autres. 5. Précautions & frais immenses pour se tenir sur ses gardes. 6. Défaut de force & de défense dans les minorités & dans les révoltes; car quand l'Etat se partage, qui peut soutenir un des Partis contre l'autre? 7. Défaut de sûreté dans les engagemens mutuels. 8. Jamais de justice à espérer d'autrui, sans des fraix & des pertes immenses, qui ne l'obtiennent pas toujours, & dont l'objet disputé ne dédommage que rarement. 9. Risque inévitable de ses Etats, & quelquefois de sa vie, dans la poursuite de ses droits. 10. Nécessité de prendre part, malgré soi, aux querelles de ses Voisins, & d'avoir la guerre quand on la voudroit le moins. 11. Interruption du Commerce & des ressources publiques, au moment qu'elles sont le plus nécessaires. 12. Danger con-

TAYLOR INST. - OXFORD

tinuel de la part d'un Voisin puissant, si l'on est foible; & d'une ligue, si l'on est fort.

13. Enfin inutilité de la sagesse où préside la fortune, désolation continuelle des Peuples, affoiblissement de l'Etat dans les succès & dans les revers, impossibilité totale d'établir jamais un bon Gouvernement, de compter sur son propre bien, & de rendre heureux ni soi ni les autres.

Récapitulons de même les avantages de l'Arbitrage Européen pour les Princes confédérés.

1. Sûreté entiere, que leurs différends présens & futurs seront toujours terminés sans aucune guerre; sûreté incomparablement plus utile pour eux que ne seroit, pour les Particuliers, celle de n'avoir jamais de procès.

2. Sujets de contestations, ôtés, ou réduits à très-peu de chose par l'anéantissement de toutes prétentions antérieures, qui compensera les renonciations, & affermira les possessions.

3. Sûreté entiere & perpétuelle, & de la personne du Prince, & de sa Famille, & de ses Etats, & de l'ordre de succession fixé par les loix de chaque pays, tant contre l'ambition des Prétendans injustes & ambitieux, que contre les révoltes des Sujets rebelles.

4. Sûre-

4. Sûreté parfaite de l'exécution de tous les engagemens réciproques entre Prince & Prince, par la garantie de la République Européenne.

5. Liberté & sûreté parfaite & perpétuelle à l'égard du Commerce tant d'Etat à Etat, que de chaque Etat dans les régions éloignées.

6. Suppression totale & perpétuelle de leur dépense militaire extraordinaire par terre & par mer en tems de guerre, & considérable diminution de leur dépense ordinaire en tems de paix.

7. Progrès sensible de l'Agriculture & de la population, des richesses de l'Etat & des revenus du Prince.

8. Facilité de tous les établissemens qui peuvent augmenter la gloire & l'autorité du Souverain, les ressources publiques & le bonheur des Peuples.

Je laisse, comme je l'ai déja dit, au jugement des Lecteurs, l'examen de tous ces articles & la comparaison de l'état de paix qui résulte de la confédération, avec l'état de guerre qui résulte de l'impolice Européenne.

Si nous avons bien raisonné dans l'exposition de ce Projet, il est démontré; premiérement, que l'établissement de la Paix perpétuelle dépend uniquement du consente-

ment

ment des Souverains, & n'offre point à lever d'autre difficulté que leur réſiſtance; ſecondement, que cet établiſſement leur ſeroit utile de toute maniere, & qu'il n'y a nulle comparaiſon à faire, même pour eux, entre les inconvéniens & les avantages; en troiſieme lieu, qu'il eſt raiſonnable de ſuppoſer que leur volonté s'accorde avec leur intérêt; enfin, que cet établiſſement une fois formé ſur le plan propoſé, ſeroit ſolide & durable, & rempliroit parfaitement ſon objet. Sans doute, ce n'eſt pas à dire que les Souverains adopteront ce Projet; (Qui peut répondre de la raiſon d'autrui?) mais ſeulement qu'ils l'adopteroient, s'ils conſultoient leurs vrais intérêts: car on doit bien remarquer que nous n'avons point ſuppoſé les hommes tels qu'ils devroient être, bons, généreux, déſintéreſſés, & aimant le bien public par humanité; mais tels qu'ils ſont, injuſtes, avides, & préférant leur intérêt à tout. La ſeule choſe qu'on leur ſuppoſe, c'eſt aſſez de raiſon pour voir ce qui leur eſt utile, & aſſez de courage pour faire leur propre bonheur. Si, malgré tout cela, ce Projet demeure ſans exécution, ce n'eſt donc pas qu'il ſoit chimérique, c'eſt que les hommes ſont inſenſés, & que c'eſt une ſorte de folie d'être ſage au milieu des fous.

FIN.

Avis du Libraire Rey.

Il imprime actuellement les Oeuvres de Mr. J. J. Rouſſeau, citoyen de Genève avec privilege de nos Seigneurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, en attendant on peut avoir

Diſcours ſur l'origine & les fondemens de l'Inégalité parmi les Hommes, 12. 1 vol. à *f*—15. ſols

Lettre contre les ſpectacles, 12. 1 vol. *f*—15. ſols

Julie ou la Nouvelle Héloïſe, lettres de deux Amants, 12. 6 vol.

Préface de la Nouvelle Héloïſe, 12.

63645295